



Processus de Validation des Notes de Frais



Date applicable : Novembre 2023
Version : 1.0





CIRCUIT DE VALIDATION DES FRAIS COURANTS

COLLABORATEUR



RESPONSABLE DE SERVICE



DRH



Avant le 5 du mois :
Le collaborateur soumet ses frais de déplacements à son Resp. de Service

Avant le 15 du mois :
Le Resp. de Service contrôle et valide les notes de frais de ses collaborateurs et envoie à la DRH

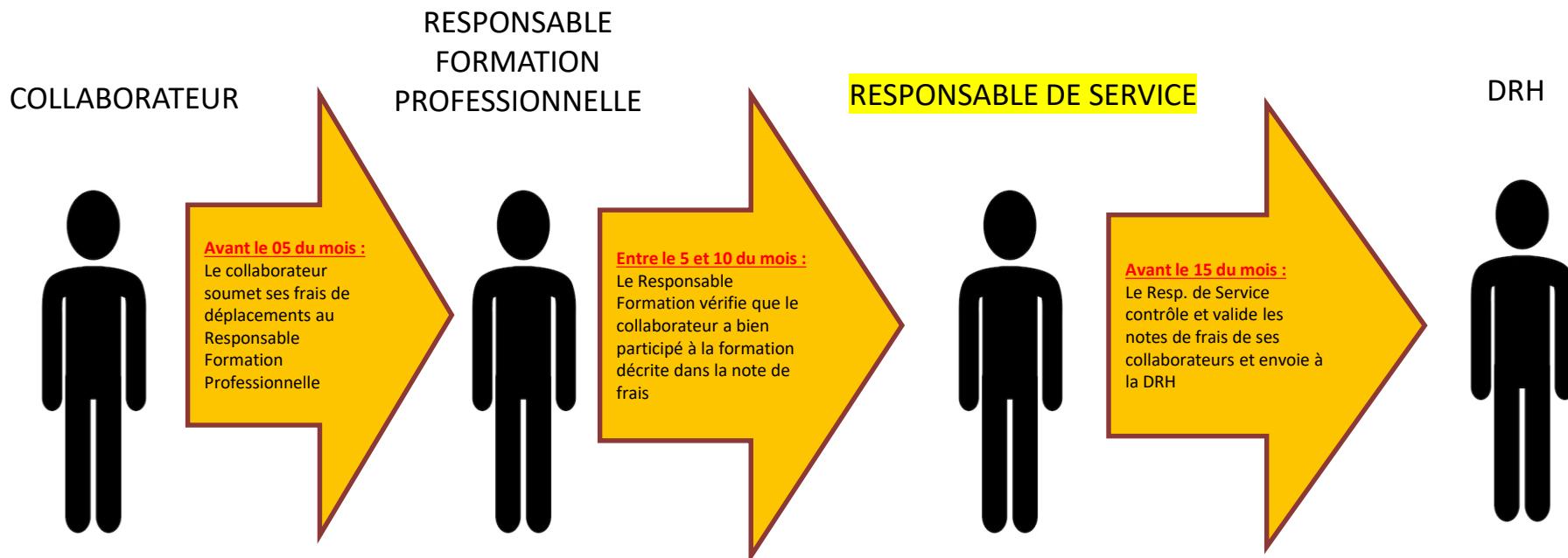
Le Responsable de Service est garant de la vérification et de la fiabilité des frais engagés par ses collaborateurs

N.B : Exceptionnellement pour les mois de Janvier, la date limite de soumission de vos notes de frais est prolongée au 10 Janvier.





CIRCUIT DE VALIDATION DES FRAIS DE FORMATION



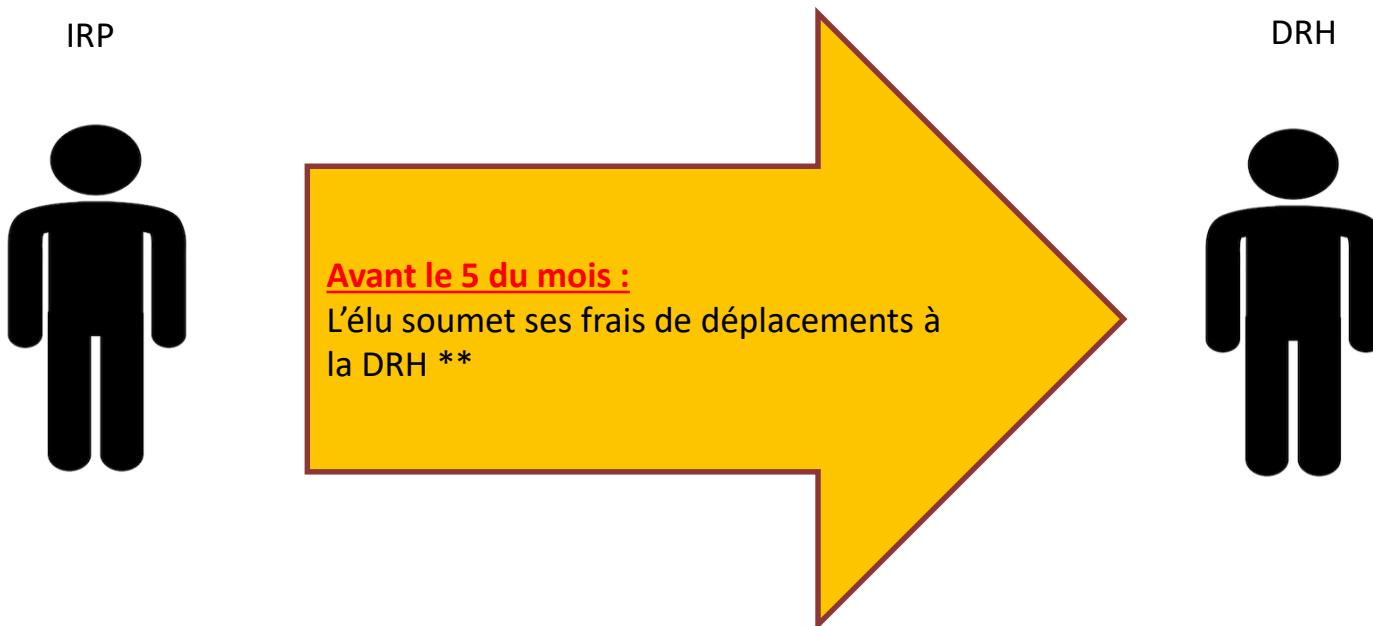
Le Responsable de Service est garant de la vérification et de la fiabilité des frais engagés par ses collaborateurs

N.B : Exceptionnellement pour les mois de Janvier, la date limite de soumission de vos notes de frais est prolongée au 10 Janvier.





CIRCUIT DE VALIDATION DES FRAIS AFFERENTS AUX INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL (IRP)



** Pour rappel les frais de déplacements des IRP sont pris en charge par SEMCODA uniquement pour les réunions effectuées sur demande de la Direction de l'entreprise.

N.B : Exceptionnellement pour les mois de Janvier, la date limite de soumission de vos notes de frais est prolongée au 10 Janvier.





**MERCI POUR VOTRE
ATTENTION**

